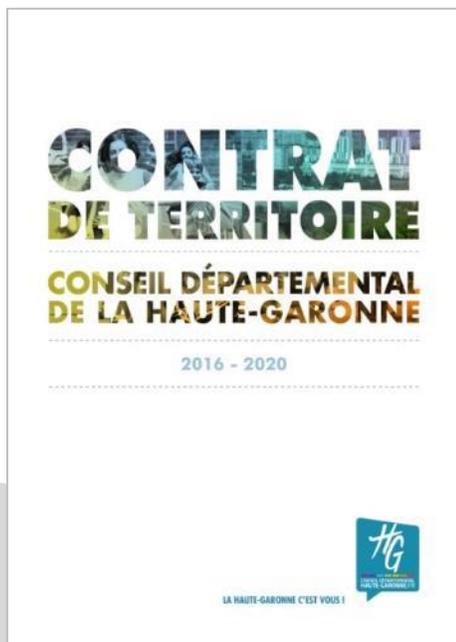


# La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental  
&  
Communauté de communes  
du Bassin Auterivain



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**BASSIN AUTERIVAIN**  
Haut-Garonnais



7 décembre 2021

# Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire du Bassin Auterivain**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1<sup>ère</sup> génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

# Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

# Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

# La communauté de communes du Bassin Auterivain

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

## Communes membres du Bassin Auterivain

Programmation 2016 = **30 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **839 660 €**

Programmation 2017 = **28 projets** financés pour un montant d'aides de **1 023 005 €**

Programmation 2018 = **29 projets** financés pour un montant d'aides de **696 117 €**

Programmation 2019 = **16 projets** financés pour un montant d'aides de **988 891 €**

Programmation 2020 = **22 projets** financés pour un montant d'aides de **675 888 €**



➔ **Soit plus de 4,2 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes du Bassin Auterivain de 2016 à 2020**

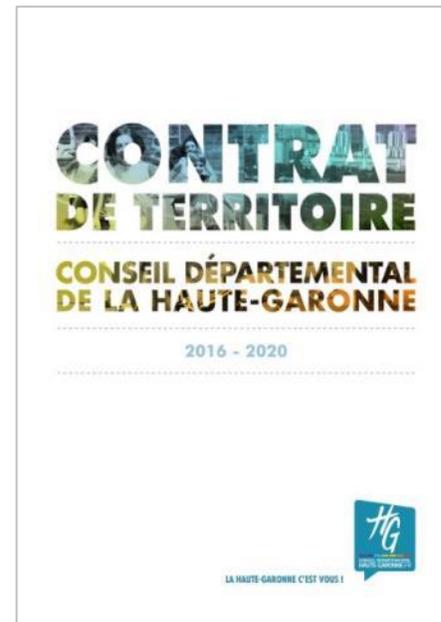
## Bassin Auterivain

➔ **Au titre du Contrat de territoire, le Bassin Auterivain a obtenu une aide de 1,1 M€ du CD31 entre 2016 et 2020**

# La communauté de communes du Bassin Auterivain

Contrat de territoire

## Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



# La communauté de communes du Bassin Auterivain

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
AURIBAIL	Extension de la salle des fêtes	33 000,00 €
AUTERIVE	Création d'un boulodrome couvert	156 600,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS	Construction d'un gymnase intercommunal à Cintegabelle (tranche 2)	400 000,00 €
CAUJAC	Travaux à l'église (tranche 2)	24 600,00 €
CAUJAC	Création d'un terrain multisports	22 367,80 €
CINTEGABELLE	Installation d'une pergola à l'école élémentaire du hameau de Picarrou	7 898,02 €
CINTEGABELLE	Rénovation énergétique du bâtiment intergénérationnel (salle des aînés et salle Coluche)	6 748,80 €
GAILLAC TOULZA	Restructuration de la mairie	35 130,40 €

# La communauté de communes du Bassin Auterivain

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
GRAZAC	Création, réfection et réorganisation d'équipements sur l'aire sportive	25 243,28 €
GREPIAC	Installation d'une tyrolienne pour les 6-14 ans au parc d'activités	4 434,80 €
GREPIAC	Rénovation énergétique du bâtiment de l'école maternelle	10 727,00 €
LAGRACE DIEU	Réfection du porche de l'église	2 200,00 €
LE VERNET	Installation d'un préfabriqué à l'école élémentaire pour l'ouverture d'une classe	14 023,60 €
MAURESSAC	Réfection de la toiture et mise en place d'un dispositif anti-pigeons à l'église	5 171,70 €
MIREMONT	Rénovation, extension, mise en accessibilité, et création d'une agence postale à la mairie (tranche 2)	33 143,87 €
MIREMONT	Démolition d'un mur de façade rue du 19 mars 1962	4 959,08 €

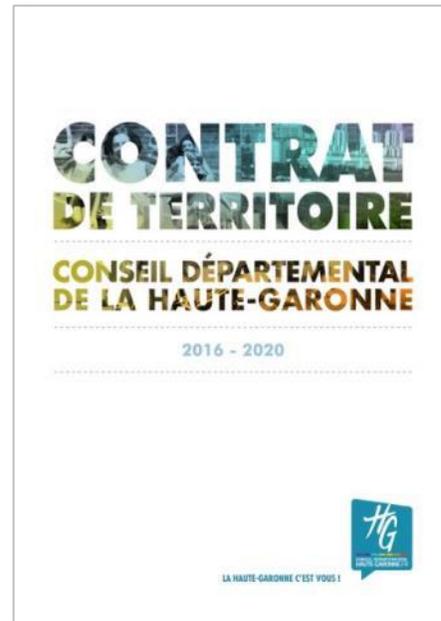
# La communauté de communes du Bassin Auterivain

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MIREMONT	Réfection de la toiture du restaurant scolaire	12 630,40 €
MIREMONT	Création d'un court de tennis extérieur en béton poreux	7 631,00 €
SYNDICAT DES COTEAUX	Rénovation du système de chauffage de l'école de Lagrâce-Dieu	8 979,01 €
VENERQUE	Construction d'un équipement socioculturel à haute performance énergétique (tranche 1)	400 000,00 €

# La communauté de communes du Bassin Auterivain

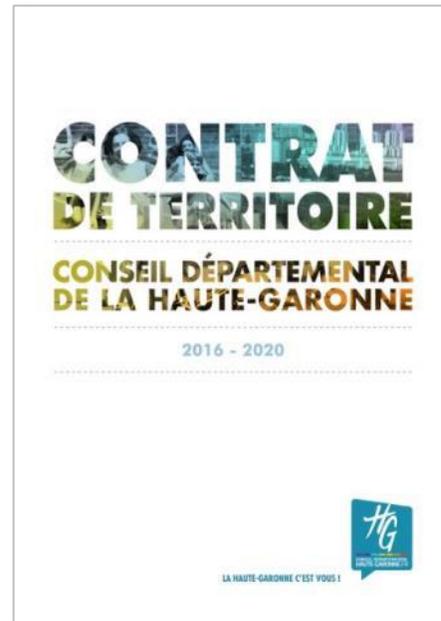
## Séance de signature de la maquette 2021



# Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

## Les Contrats de territoire (2<sup>e</sup> génération) Un lien de proximité avec les communes



# Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



## ➔ Nouveau contrat :

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

# Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€  
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



## Après

### Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€  
**ou** 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€  
(plafond 3M€)

### et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

# De nouveaux projets éligibles

## Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

## Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

# Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

## Rappel :

- Sur la 1<sup>er</sup> génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

## Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**.
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**.
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

### Avant

#### Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

### Après

#### Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**  
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

# Une suppression des prêts sans intérêt

## Avant Rappel règles en vigueur :

### Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

### Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

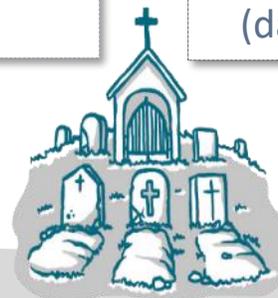
- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)



## Après Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible à laquelle est retiré  
le montant équivalent à 5 ans de loyers  
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%  
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)  
de la dépense éligible  
(dans la limite de 80% de financement public)



# Une simplification des co-financements

## Avant

### Rappel règles en vigueur :

#### Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'État, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

#### Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire** (matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



## Après

### Nouveau contrat : Équipement scolaire

#### Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
  - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
  - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'État (étude, MO, etc.)

#### Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

### Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

# Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

## Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de  
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition  
**matériels, mobiliers, véhicules**

(enveloppe subventionnable)

Communes de  
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-**

**média-thèques,**  
inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

## + Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

## + Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

# Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



## Les Contrats de Projets Territoriaux

# Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

## Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

# Une nouvelle génération de livrable



Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

## Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

# Un calendrier pour les communes et EPCI

## ■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire à **l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

## ■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

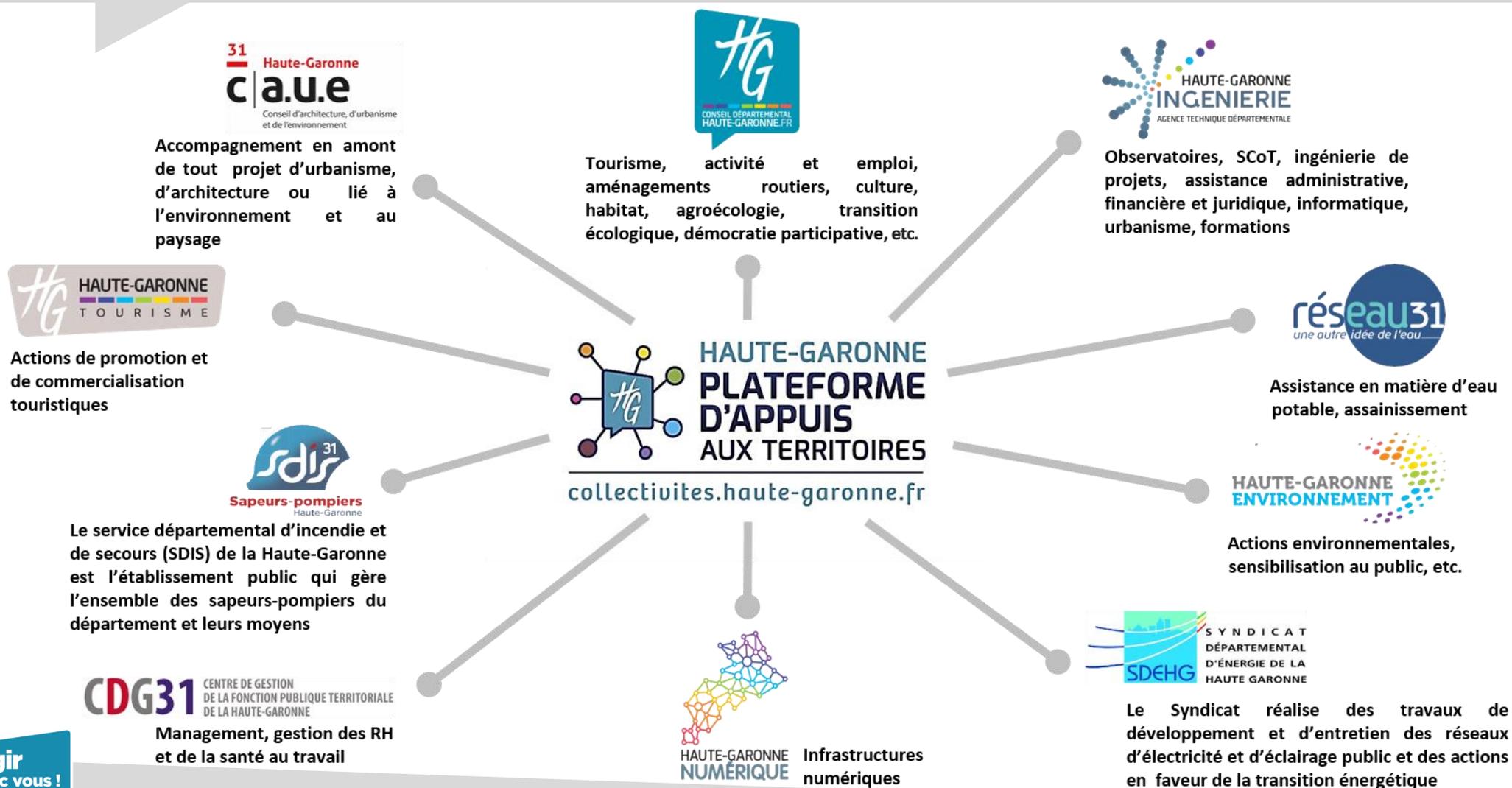
# Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,  
le Département vous accompagne techniquement  
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre  
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,  
de ses satellites et des organismes partenaires.**

# La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



# La plateforme d'appuis aux territoires



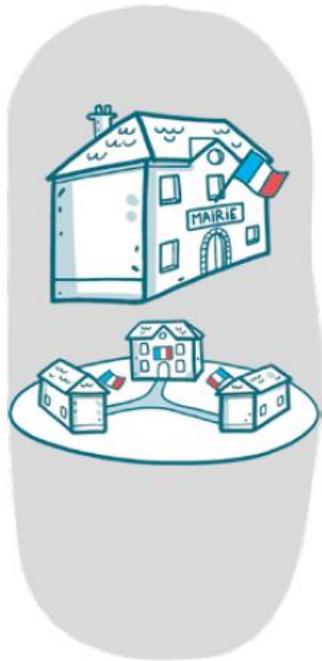
## C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du  
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,  
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés  
pour répondre à vos demandes**

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



## Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

[collectivites.haute-garonne.fr](https://collectivites.haute-garonne.fr)

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

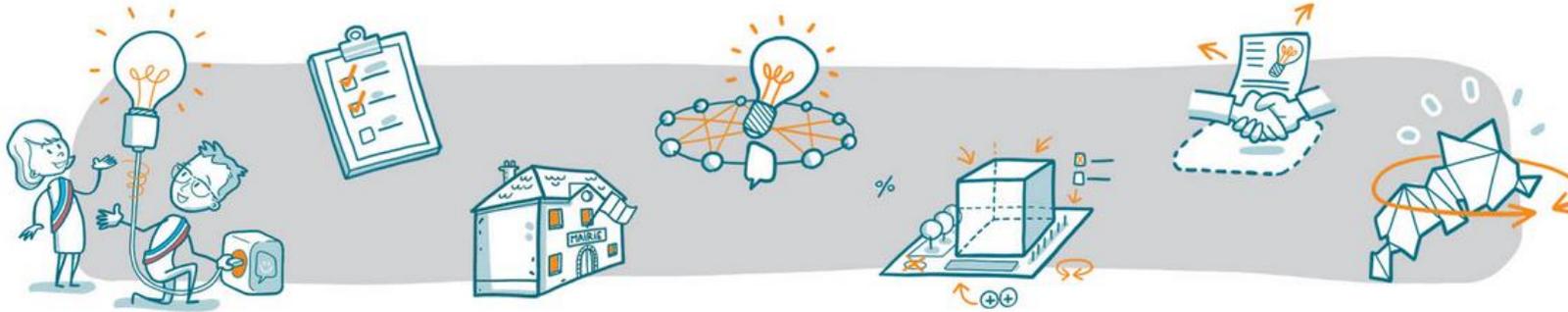
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



# Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue



CATALOGUE

Je veux faire une demande libre



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

Je veux accéder aux portails subventions



PORTAILS SUBVENTIONS

# Les projets accompagnés sur le territoire

## Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



# Tiers-lieu Espace Firmin Pons

## Commune d'AUTERIVE

### ■ Le projet :

L'espace Firmin Pons se déploie sur 200 m<sup>2</sup> et dispose d'une salle fermée, d'une salle ouverte, de 4 bureaux équipés et d'un open-space. Ce tiers-lieu organise également des journées d'animation et de formation. Fort de **résultats très encourageants** pour cet espace de coworking depuis 2018, la commune a souhaité **agrandir et améliorer le lieu**, avec l'aménagement de **72m<sup>2</sup> de nouveaux espaces** : **5 postes de travail** et **nouvel open-space** ont ainsi été créés.

- Haute-Garonne Développement et le département ont accompagné ce projet par une **analyse technique** et un **soutien financier**.

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Agir  
avec vous !



HAUTE-GARONNE  
INGENIERIE  
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



#### Ingénierie :

Haute-Garonne Développement

#### Soutien financier :

10 000€ (fonctionnement) + 30 000€ (investissement)



# Zone d'activités de Le Vernet

## Commune de LE VERNET

### ■ Le projet :

La Communauté de communes a pour projet la **création d'une zone d'activités de 9,7 ha** sur Le Vernet.

- Haute-Garonne Développement accompagne la Communauté de communes pour la création de cette zone d'activités par la **réalisation d'un dossier d'avant-projet : note règlementaire** sur la procédure, **plan d'aménagement avec découpage de lots**, **estimation détaillée des travaux**, **prospectif financière**.
- Suites envisagées : engagement des études environnementales, finalisation du dossier, pour un **lancement de l'opération courant 2022**.

HAUTE-GARONNE  
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES



Agir  
avec vous !



HAUTE-GARONNE  
INGÉNIERIE  
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



Ingénierie :  
Haute-Garonne Développement



# Etudes de requalification de zone d'activités

## Commune de VENERQUE et CINTEGABELLE

### Le projet :

La Communauté de communes du Bassin Auterivain a sollicité la SPL pour mener **deux études de requalification sur des ZA du territoire** : ZA de la Tuilerie (Venerque) et ZA de Jambourt (Cintegabelle).

- Haute-Garonne Développement **réalise ces études** de requalification. Un **programme d'actions chiffré** sera proposé sur les thématiques suivantes :
  - Signalétique directionnelle, de jalonnement ou d'entrée de zone
  - Hiérarchisation et traitement de la voirie
  - Traitements paysager et architectural
  - Réflexion sur les déplacements des modes doux
  - Traitement du stationnement
  - Gestion des EP, réseaux électriques, éclairage...
- Des temps d'échanges seront organisés entre HGI, les techniciens et les élus début 2022.



Ingénierie :  
Haute-Garonne Développement



# Création d'un lieu intergénérationnel

## 📍 Commune de MAURESSAC

### ■ Le projet :

Le projet de **réhabilitation d'une ancienne grange en lieu intergénérationnel** a été porté par la commune de Mauressac. L'objectif de ce lieu est de proposer aux jeunes et aux personnes âgées de la commune **des espaces de détente et de convivialité**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a accompagné la mise en œuvre de ce projet de développement local par une **recherche de financements mobilisables**.



### Ingénierie :

Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation territoriales)



# Création de logements et d'un local polyvalent

## 📍 Commune de MARLIAC

### ■ Le projet :

Le projet de **réhabilitation d'une ancienne bâtisse** a été porté par la commune de Marliac, dans le but d'y **créer deux logements** ainsi qu'un **espace associatif**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a accompagné ce projet de développement local par une **recherche de financements mobilisables**, avec l'aide du service Habitat du département, ainsi que par des informations concernant le **déploiement de la fibre**, en coordination avec les services de Haute-Garonne Numérique.



### Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation territoriales)
- CD31 (service Habitat)
- Haute-Garonne Numérique



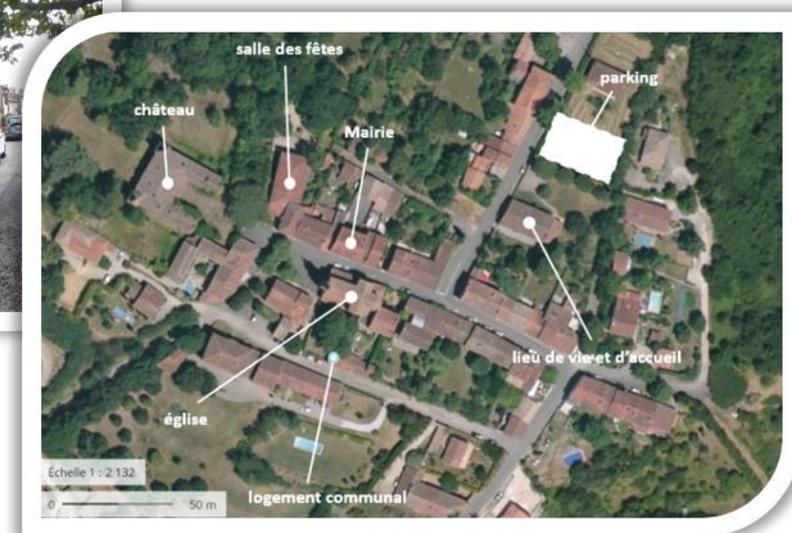
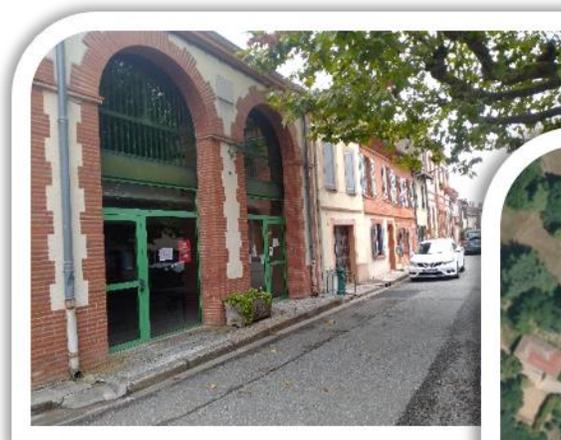
# Une réflexion globale de développement

## Commune d'AURAGNE

### ■ Le projet :

La commune a engagé une **réflexion de développement intégrant les plusieurs projets** majeurs, dont notamment la création d'un **parking** en cœur de village, et la **rénovation d'un logement communal**.

- La commune est accompagnée par Haute-Garonne Ingénierie / ATD dans le cadre du dispositif **Cœur de vie**, afin définir son **projet urbain** et de **coordonner les différents projets** quelle porte.



### Ingénierie :

Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation territoriales)



# Aménagement d'un carrefour giratoire et d'une aire de covoiturage

## Carrefour RD820 / RD 43, commune de Miremont

Travaux sous maîtrise d'ouvrage du CD31 sur la commune de Miremont pour sécuriser le carrefour entre la RD820 et la RD43.

### Objet des travaux :

- Création d'un carrefour giratoire
- Aménagement d'une aire de covoiturage
- Sécurisation du chemin des Mazades

### Durée des travaux :

- Démarrage des travaux : 27 septembre 2021
- Fin des travaux du giratoire prévue : 17 décembre 2021
- Finalisation de l'aire de covoiturage en janvier 2022
- Plantations en mars 2022

**Coût des travaux : 900 K€ TTC**



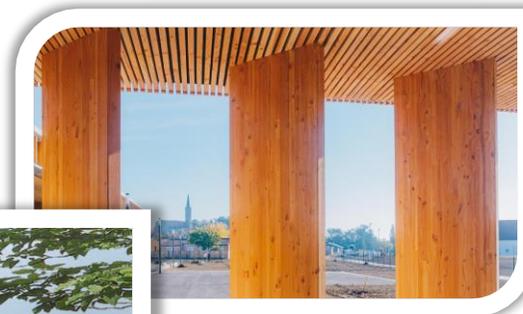
# Collège de Cintegabelle

## Une empreinte archéologique

- Des vestiges archéologiques antiques et médiévaux découverts sur le terrain d'implantation, lors des fouilles préventives menées au printemps 2019, révélant la présence d'un mausolée romain et d'un trésor monétaire. Une visite de ces fouilles a été organisée avant le démarrage du chantier pour les futurs élèves de 6<sup>ème</sup>.

## Un nouveau collège à hautes performances environnementales à la rentrée 2021

- Elaboré en tenant compte des normes environnementales de construction à énergie positive, le collège a nécessité un investissement de près de 11,5 M€.
- Depuis la rentrée 2021, le collège scolarise près de 80 élèves de 6<sup>ème</sup> dans des locaux provisoires. Ces élèves intégreront le bâtiment définitif début 2022. A la rentrée de septembre 2022, le collège scolarisera les niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Le collège, d'une capacité de 400 élèves, scolarisera les 4 niveaux à compter de la rentrée 2023.
- Le secteur de recrutement du collège est constitué des communes de Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac et Marliac.



# Maison départementale de proximité de Cintegabelle

## Objectifs

- Être ambassadeur.rice.s du Département : un relais privilégié sur le territoire de toutes les actions départementales. Des permanences des acteurs du Département seront organisées sur le territoire : conseils aux associations, rendez-vous des acteurs jeunesse, etc.
- Aider aux démarches administratives de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, perte de papiers d'identité, etc.
- Proposer un accompagnement numérique personnalisée : sur les usages numériques, prescription du pass numérique, prise en main des outils numériques, etc.

## Informations générales

- Ouverture au public prévue en janvier 2022
- Sans rendez-vous
- Chemin de Planolle, 31550 Cintegabelle
- 3 ambassadeur.rice.s affecté.e.s à la Maison départementale de proximité

# Merci de votre attention

